

31102-050-0406



Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogrès

- Z1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Z2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- Z3** Zone composée de sols à prédominance sablonneuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Z4** Zone composée de sols à prédominance sablonneuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement antrogrès

- Z5** Zone composée de sols hétérogènes (silt ou cailloux), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Z6** Zone située à l'embouchure d'un ruisseau, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes.
- Z7** Zone contenant des débris d'anciens glissements ou par des interventions d'origine anthropique.
- Z8** Zone composée de sables, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine anthropique.

Note : Les zones fonctionnent les bandes de talus tandis que les zones claires représentent les contraintes de protection à la base et au sommet.

Profil de terrain :

- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressés ont été déterminées à partir de relevés laser aéroportés. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressés proviennent des cartes de l'Institut canadien de la recherche en géologie.

Les données ont été mises à jour en 2010, à l'occasion de la mise à jour des données dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas que ce glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le rendant susceptible d'être affecté par un tel événement. Réciproquement, un site situé en dehors des zones à risque ne signifie pas que les glissements ne surviendront jamais, mais cela signifie qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Surface référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée Zone de 3°. Système de coordonnées planes du Québec (SCQPD), fus
Longitude d'origine (méridien central)	73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroport	Gouvernement du Québec	Novembre 2012
Orthophotographie numérique	MRC de la région Centre-du-Québec	Printemps 2020

Réalisation

Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (septembre 2023)

Réalisation
Production : Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (septembre 2023)

© Gouvernement du Québec

**Transports
et Mobilité durable**
Québec